

**Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire unique
compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs du département des
Hautes Pyrénées**

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le vendredi 9 décembre 2022, à 00 heures 35, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Frédérique RUFAS, Directrice DPE

Délégués des listes :

1. Madame Maria Dolorès TALAVERA, déléguée de la liste SE UNSA
2. Mesdames Pauline IMMERY et Anne Marie DARIES, déléguées titulaire et suppléant de la liste SNUIPP FSU
3. Mesdames Agnès PUZOS et Valérie DUPRAT, déléguées titulaire et suppléant de la liste SGEN CFDT
4. Monsieur Gaël LE MAB et Madame Christelle BRANDAN, délégués titulaire et suppléant de la liste FO

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	1033
Nombre des votants :	655
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	7
Nombre de suffrages valablement exprimés :	648
Nombre de sièges à attribuer :	5

Listes en présence

Listes en présence	UNSA	FSU	SGEN CFDT	FO
Nombre de voix	55	273	248	72

FR
UN
TUST
AP
VD
WS

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

129,6

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
UNSA	0
FSU	2
SGEN CFDT	1
FO	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

3/5

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 4

Listes en présence	Plus forte moyenne
UNSA	55
FSU	91
SGEN CFDT	124
FO	72

La listeSGEN CFDT. a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 4

Attribution du siège n° 5

Listes en présence	Plus forte moyenne
UNSA	55
FSU	91
SGEN CFDT	82,7
FO	72

La liste ...FSU... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 5

FR

LM

AP TOST

VD
WD

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
UNSA	0
FSU	3
SGEN CFDT	2
FO	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Véronique DURAN FSU
	Sylvain BOISSEAU FSU
	Céline CAZANAVE FSU
	Agnès PUZOS SGEN CFDT
	Valérie DUPRAT SGEN CFDT
Suppléants	Aurélie NOYER FSU
	Marie-Hélène VERDIE FSU
	Pauline IMMERY FSU
	Nathalie MERCIER SGEN CFDT
	Cécile FOURCADE SGEN CFDT

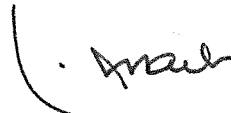
E. Observations

FR
LM
HST
Page 3 sur 5
AP
V.D
D

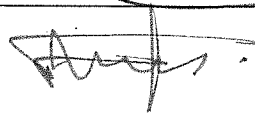
Observations jointes au traité de la FSU (5 pages)

F. Emargements

Le président
Laurent MACH



La secrétaire
Frédérique RUFAS

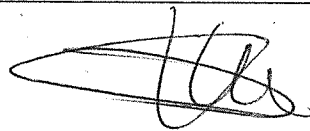


Les délégués de listes ou leurs suppléants

PUZOS AGNÈS SGEN-CFDT



DUPRAT Valérie
SGEN CFDT



DURAN Vesline
SNVipp FSU



Talavera J. Delors
Se. Unsa



ELEMENTS SNUipp FSU PORTES AU PV CAPD Le HAINES - PARENTES

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de PIAL, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclu.es a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI récepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE des Hautes-Pyrénées

CAPD
502

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 033	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre de listes présentées = 4 Nombre de sièges à pourvoir P = 5 Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{648}{5} = 129,60$
B. Nombre de votants	B =	655	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	7	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	648	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SE-Unsa Votre allié du quotidien	SE-UNSA	55	0				0
SNUipp-FSU des HAUTES-PYRÉNÉES	FSU	273	2		2 ^e - 91,00		3
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	248	1	1 ^e - 124,00			2
FNEC-FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	72	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH Laurent	Président	
AUZOS AGNES	SGEN-CFDT	
DUPRAT Valérie	SGEN-CFDT	
DURAN Valérie	BNUipp FSU	
TALAVERA David Lucas	SE-UNSA	
RUFAS Frédérique	Secrétaire	